



DECISION DU MAIRE

Décision n° 2024 / 034 / 2375

MAIRIE DE CABRIES

Hôtel de Ville

Place Ange Estève

13 480 CABRIES

Tel : 04.42.28.14.00

Fax : 04.42.28.14.20

Mail : maire@cabries.fr

Objet : Demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour la construction d'une piste d'athlétisme, de deux terrains de futsal extérieurs et d'un bâtiment vestiaires

Le maire de la commune de Cabriès

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 ;

Vu la délibération n°2020/039 du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal a donné délégation au maire, notamment son 26° ;

Vu le budget de la commune ;

Vu le dispositif d'aide financière proposé par l'Agence Nationale du Sport au titre du Plan « 5000 équipements, génération 2024 – Volet régional / territorial, Axe 3 équipements structurants » ;

Considérant le projet de construction d'une piste d'athlétisme, de deux terrains de futsal extérieurs et d'un bâtiment vestiaires ;

DECIDE

en exécution des pouvoirs délégués susvisés,

ARTICLE 1 : De solliciter l'aide de l'Agence Nationale du Sport au titre du Plan « 5000 équipements, génération 2024 – Volet régional / territorial, Axe 3 équipements structurants » pour le financement de l'opération « construction d'une piste d'athlétisme, de deux terrains de futsal extérieurs et d'un bâtiment vestiaires », à hauteur de 18,82 % du montant des travaux estimés à 1 788 725 € HT, soit 336 618 € ;

ARTICLE 2 : D'approuver le plan de financement provisoire de cette opération, ci-annexé, pour une participation communale de 357 745 € HT ;

ARTICLE 3 : De dire que les recettes correspondantes seront imputées à l'article 1383 « subventions » de la section investissement du budget de l'exercice en cours et de l'exercice suivant ;

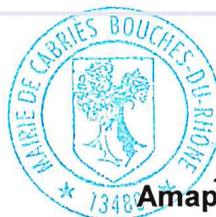
ARTICLE 4 : La présente décision sera affichée, notifiée à l'Agence Nationale du Sport et publiée au recueil des actes administratifs ; ampliation en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence, représentant de l'Etat dans le département, ainsi qu'au comptable public, responsable de la Trésorerie ;

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services et le Directeur Général Adjoint du pôle Culture, Sports et Vie locale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à son exécution ;

Accusé de réception en préfecture
013-211300199-20240412-DEC_2024_034-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

ARTICLE 6 : Le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la publication. Il est précisé que ce Tribunal peut être saisi par tout justiciable de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Cabriès, le 12/04/2024
Le Maire



Amapola VENTRON



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
L I B E R T É - É G A L I T É - F R A T E R N I T É

Commune de Cabriès
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE

**DEMANDE DE SUBVENTION - ANS
- PLAN 5000 EQUIPEMENTS, GENERATION 2024 –
Volet Régional / Territorial
Axe 3 Equipements Structurants**

**Construction d'une piste d'athlétisme, de deux terrains de
futsal extérieurs et d'un bâtiment vestiaires**

Plan de financement prévisionnel

COUT HT	FINANCEMENTS	
1 788 725 €	ANS - FFF (18,82% - Plan 5000 équipements 2024)	336 618 €
	Département : (50%)	894 362 €
	Région Sud PACA : (11,18%)	200 000 €
	Autofinancement réel Commune : (20%)	357 745 €
TOTAL HT : 1 788 725 €	TOTAL FINANCEMENTS : (Taux 100%)	1 788 725 €

Rappel : Le plan de financement définitif reprend toutes les subventions allouées pour le financement du projet.

Je soussignée, Amapola VENTRON, Maire de la commune de CABRIES atteste la conformité des financements mentionnés ci-dessus.

Cabriès, le

12/04/2024

Accusé de réception en préfecture
013-211300199-20240412-DEC_2024_034-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

Hôtel de ville - Place Ange Estève - 13480 Cabriès - Tél : 04 42 28 14 00 - Fax : 04 42 28 14 20 - E-mail : mairie@cabries.fr

www.cabries.fr